

Procès-verbal du 10 avril 2025

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 6 avril 2025. La séance est ouverte à 18 heures à la mairie de Langoiran.

PRÉSENTS : MM. GUENANT, CARTEAU, BOUCHARDEAU, MONCLA, VACHER, BREAUD, JOUNY, CRAMBES, REYNAUD
Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : MM. GUENANT, CARTEAU.

ABSENTS: MARTRET, CASTAING, SANCIER.

EXCUSES: LARRET (pouvoir pour Mr GUENANT), LAPENNE (pouvoir pour Mr CRAMBES).

ASSISTAIT A LA RÉUNION : Mr SILI (Secrétaire du syndicat).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: CARTEAU

Délibération 2025-013 – Validation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2025

Nombre de membres concernés par la délibération : 18

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Suite à l'invalidation par la préfecture des votes des Comptes Administratifs de l'EAU, ASS et SPANC en raison du quorum non atteint sur ces trois votes le Président propose de les remettre au vote afin de pouvoir voter les budgets prévisionnels. Les membres présents acceptent la proposition du Président à l'unanimité.

Délibération 2025-014 – Service de l'eau - Vote du Compte Administratif 2024 Annule et remplace la délibération 2025-005 pas le quorum.

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le compte administratif 2024 du service de l'eau est présenté aux élus.

Fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 349 508,76 €, soit :

- surtaxes (294 790,01 €),
- subventions en annuités du Département (5 929,00 €),
- Redevance antenne Tabanac (11 247,05 €),
- opérations d'ordre (19 832,69 €)
- Autre produit de gestion courante (0,00 €)

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 199 949,70 €, soit :

- charges à caractère général (29 867,53 €),
- charges de personnel et indemnités (32 513,91 €),
- charges financières (11 401,89 €),
- opération d'ordre : dotations aux amortissements (126 166,37 €).

Le report 2023 est de + 286 679,14 €

Investissement

Les recettes représentent 348 754,81 €

- Emprunt : 37 139,00€
- opérations d'ordre : 126 166,37 €
- opérations patrimoniales : 30 679,48 €
- Dotation, fond divers et réserves : 124 590,48 €

Les dépenses représentent 213 518,20 € :

- emprunts en capital : 85 465,98 €

- immobilisation corporelles : 59 830,04 €
 - opérations d'ordre : 37 542,70 €
 - opérations patrimoniales : 30 679,48 €
- Le report 2023 est de - 124 090,48 €
Pas de restes à réaliser 2024.

Récapitulatif :

Compte administratif 2024	SECTIONS		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Recettes réalisation 2024	348 754,81	349 508,76	698 263,57
Dépenses réalisation 2024	213 518,20	199 949,70	413 467,90
Résultat exercice 2024	135 236,61	149 559,06	284 795,67
Résultat reporté ex. 2023	-124 090,48	286 679,14	162 588,66
Résultat de clôture cumulé 2024	11 146,13	436 238,20	447 384,33
			0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	11 146,13	436 238,20	447 384,33

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2024 du service de l'eau, laissant la présidence au Doyen de l'assemblée Mr JOUNY en l'absence du vice-président.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2024 du service de l'EAU.

Délibération 2025-015 – Service de l'assainissement collectif - Vote du Compte Administratif 2024 Annule et remplace la délibération 2025-006 pas le quorum.

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le compte administratif 2024 du service de l'assainissement collectif est présenté aux élus.

Fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 500 905,33 €, soit :

- surtaxes (419 451,43 €),
- subventions en annuités de l'Agence de l'Eau (28 582,06 €),
- opérations d'ordre – amortissement subventions (52 871,84 €)

Le report 2023 est de + 697 807,04 €.

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 253 226,97 €, soit :

- charges à caractère général (20 009,63 €),
- quote-part du budget annexe au budget principal (25 749,70 €)
- intérêts des emprunts (16 403,24€),
- Dotations, fonds divers et réserves (10 899,24)
- titre annulé sur exercice précédent (00.00 €)
- opération d'ordre : dotations aux amortissements (180 165,00 €).

Investissement

Les recettes représentent 262 071,30 € :

- opérations d'ordre : 180 165,00 €.
- Opérations patrimoniales : 40 953,15 €
- Autres immobilisations financières : 40 953,15 €
- Immob en cours 2024 ; 490 595,62€

Le report 2023 est de + 145 328,46 €

Les dépenses représentent 356 403,93,93 € :

- emprunts en capital : 159 957,66 €,
- Opérations patrimoniales : 40 953,15 €

- opérations d'ordre : 52 871,84 €.
 - immobilisation corporelles : 55 475,68 €
 - immobilisations en cours : 47 145,60 €
 Le report 2023 est de + 145 328,46 €
 Pas de restes à réaliser 2024.
 Récapitulatif

Compte administratif 2024	SECTIONS		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Recettes réalisation 2024	262 071,30	500 905,33	762 976,63
Dépenses réalisation 2024	356 403,93	253 226,97	609 630,90
Résultat exercice 2024	-94 332,63	247 678,36	153 345,73
Résultat reporté ex. 2023	145 328,46	697 807,04	843 135,50
Résultat de clôture cumulé 2024	50 995,83	945 485.40	996 481,23
Reste à réaliser	0	0	0
Résultat cumulé	50 995,83	945 485.40	996 481,23

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2024 du service de l'assainissement collectif, laissant la Présidence au Doyen de l'assemblée Mr JOUNY en l'absence du vice-président.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2024 du service de l'assainissement collectif.

Délibération 2025-016 – Service de l'assainissement non collectif - Vote du Compte Administratif 2024 Annule et remplace la délibération 2025-007 pas le quorum.

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le compte administratif 2024 du service de l'assainissement non collectif est présenté aux élus. Une seule section : la section de fonctionnement.

Les dépenses de l'exercice 2024 s'élèvent à 23 586,58 € :

- prestations de contrôles de l'ANC par la SAUR (19 751,15 €),
- honoraires Icare (1 368,57 €),
- quote-part des dépenses communes aux 3 budgets réglées par le budget de l'eau (2 076,86 €)
- titre annulé sur exercice antérieur (390,00 €).

Les recettes s'élevant 22 416,00 € correspondent à des participations des particuliers pour les contrôles de conception ou de bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

Récapitulatif :

Compte administratif 2024	SECTIONS		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Recettes réalisation 2024		22 416,00	22 416,00
Dépenses réalisation 2024		23 586,58	23 586,58
Résultat exercice 2024	0,00	-1 170,58	-1 170,58
Résultat reporté ex. 2023		2 544,70	2 544,70



Résultat de clôture cumulé 2024	0,00	1 374,12	1 374,12
Reste à réaliser			0,00
Résultat cumulé	0,00	1 374,12	1 374,12

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2024 du service de l'ANC, laissant la présidence au Doyen de l'assemblée Mr JOUNY en l'absence du vice-président.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2024 du service de l'assainissement non collectif.

Délibération 2025-017 – Service de l'eau - approbation du budget primitif 2025

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le budget primitif 2025 du service de l'eau s'équilibre à 2 444 474.53 €.

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à la somme de 852 336.20 € :

Les dépenses :

Opérations réelles 146 325,00 € : 92 925,00 € de dépenses de gestion des services, 24 800 € de charges financières, autres charges de gestion courantes 13 300€ et charges exceptionnelles 15 300€

Opérations d'ordre 706 011.12 € soit : virement à la section d'investissement 579 836.83 € et 126 174.37 € de dotations aux amortissements.

Les recettes comprennent :

Opérations réelles 378 454,99 € : 300 000,00 € (surtaxes), 7 798 € (subventions), 35 356.99 € de recettes de participations pour l'antenne de Tabanac et participation des budgets annexes aux dépenses communes de l'eau, produits exceptionnels 35 300,00 € ;

Opérations d'ordre : amortissement des subventions (37 643.01 €) et excédent reporté 2024 de 436 238.20 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre à la somme de 1 592 138.33 €.

Les dépenses comprennent :

Des opérations réelles 1 407 882,32 €: opérations d'équipement pour un montant de 1 314 907,32 € et remboursement du capital des emprunts (92 966,00€).

Des opérations d'ordre 184 256,01 € soit : amortissements subventions (37 643.01 €) et opérations patrimoniales (146 613,00 €).

Les recettes tiennent compte :

Des opérations réelles 728 368,00 € : Emprunts (581 089,00 €), Remboursement de la TVA (147 279,00 €).

Des opérations d'ordre 852 624,20 € : Opérat° ordre transfert (126 174,37 €), virement de la section de fonctionnement (579 836,83 €), Opérations Patrimoniales (146 613,00 €) et excédent reporté 2024 de 11 146,13 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide le budget primitif 2025 du service de l'eau.

Délibération 2025-018 – Service de l'assainissement collectif - approbation du budget primitif 2025

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le budget primitif 2025 est présenté en équilibre à la somme de 3 591 581,47 €.

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à la somme de 1 492 073,40 € :

Les dépenses :

Opérations réelles 171 005,80 € : 87 500 € de dépenses de gestion des services, 65 144.70 € de charges financières, charges exceptionnelles 5 600 € et 12 761.10 € de dotation aux provisions/dépréciations.

Opérations d'ordre 1 321 067.60 € : virement à la section d'investissement pour 1 131 067.60€ et des dotations aux amortissements pour 190 000 €.

Les recettes comprennent :

Opérations réelles 493 708,00 € : surtaxes & PFAC (498 708,00 €), subventions (40 000 €).

Opérations d'ordre 998 365,40 € : Opérat° ordre transfert (52.880 €) et excédent reporté 2024 de 945 485,40 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre à la somme de 2 099 508,07 €

Les dépenses comprennent :

Des opérations réelles 1 872 255,71 € : opérations d'équipement pour un montant de 1 643 032,00 € et remboursement du capital des emprunts (229 223,71€)

Des opérations d'ordre : amortissements subventions (52.880 €).

Les recettes tiennent compte :

Des opérations réelles 778 440,47 € : Emprunts (680 000,00 €), immobilisations corporelles (98 440,47 €) et des réserves (excédent de fonctionnement capitalisé) : 945 485.40 €

Des opérations d'ordre 1 321 067,60 € : amortissements (190 000 €), virement de la section de fonctionnement (1 131 067.60 €)-

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide le budget primitif 2025 du service de l'assainissement collectif.

Délibération 2025-019 –Service de l'assainissement non collectif - approbation du budget primitif 2025

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le budget primitif s'équilibre en **section d'exploitation** à 45 174.12 €.

Dépenses principales :

- prestations de contrôles des installations neuves et de bon fonctionnement effectué par la SAUR (29 090,00 €),
- Autres charges de gestion courante (12 310,00 €)
- Charges exceptionnelles (2 374,12 €)
- provision pour créances admises en non-valeur (1 400,00 €)

Recettes : la redevance des abonnés pour les prestations (43 800 € pour 309 contrôles programmés) et l'excédent reporté 2024 de 1 374.12 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide le budget primitif 2025 du service de l'assainissement non collectif.

Délibération 2025-020 – modifications de tarifs de contrôles pour le service de l'ANC

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

PRESTATIONS TTC du 10/12/2024	SYNDICAT
DIAGNOSTIC	126,50
CONTRÔLE CONCEPTJON	126,50
CONFORMITE	126,50
2ème passage CONFORMITE	126,50
VENTE	Non facturé par le SIAEPA

Le Président propose d'augmenter les tarifs pour les raisons suivantes :

- Les comptes administratifs sont déficitaires en 2023 et 2024

- Faible report de clôture laissant sans fonds de roulement le service du SPANC.

Il est donc nécessaire de réévaluer le cout des prestations afin d'équilibrer les comptes.

Le Président propose d'augmenter les tarifs comme suit :

Ces Tarifs seront applicables à partir du 10/04/2025.

Après en avoir délibéré, et **adopté à l'unanimité** des membres présents, le Comité Syndical vote les tarifs de l'ANC à partir du 10/04/2025

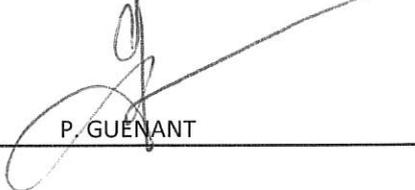
PRESTATIONS TTC au 10/04/2025	SYNDICAT
DIAGNOSTIC	136,50
CONTRÔLE CONCEPTION	136,50
CONFORMITE	136,50
2ème passage CONFORMITE	136,50
VENTE	Non facturé par le SIAEPA

Cela produira une recette attendue de 3.090 €, pris en compte dans le budget primitif 2025 du service de l'assainissement non collectif.

Questions diverses

- Mr Carteau présente la question du Maire de Lestiac sur Garonne concernant la gestion des déchets de la station collectés par le Semoctom et des nuisances chemin de Lampon. Une réponse sera apportée par le Président auprès des administrés et de la Mairie.
- Pour engager les travaux de réparation du chemin de Lampon et de l'entrée de station de Lestiac il faut réaliser une convention avec la commune.
- Avant la réalisation des travaux (Diag, remplacement du capot du forage) sur le forage de Langoiran la municipalité va être contacté pour connaître le propriétaire de la parcelle et lui demander de couper les arbres qui menaces l'installation du SIAEPA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le secrétaire de séance,	le Président,
	 P. GUENANT

